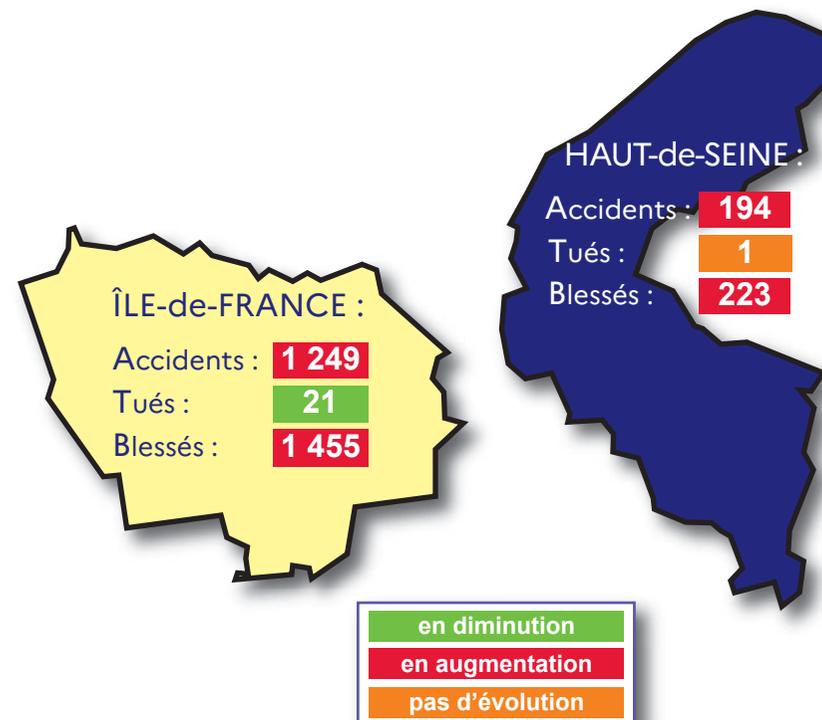


# L'accidentalité routière dans les Hauts-de-Seine

Baromètre du mois de **janvier 2023**

Données provisoires  
 (issues des remontées rapides et bilans consolidés)  
 comparées aux données consolidées de 2022

**SÉCURITÉ  
 ROUTIÈRE VIVRE,  
 ENSEMBLE**



Bilan du mois	Accidents corporels	Personnes tuées à trente jours	Blessés
Janvier 2023 (provisoires rapides)	194	1	223
Janvier 2022 (chiffres consolidés)	162	1	186
Différences 2023 / 2022	+ 32	0	+ 37
Évolutions 2023 / 2022	+ 19,8 %	0,0 %	+ 19,9 %
Évolutions "Île-de-France" 2023 / 2022	+ 8,4 %	- 27,6 %	+ 5,7 %
Évolutions "France" 2023 / 2022	+ 2,0 %	- 12,0 %	-

## Accidents mortels du mois : 1 personne tuée en janvier 2023

Le 3 janvier 2023 (20h15) à Vanves, au 87 rue Jean Bleuzen, un véhicule utilitaire a percuté un piéton traversant la chaussée sur un passage piéton. La victime, un homme âgé de 83 ans, est décédée quinze jours plus tard.

Usagers tués en 2023	0 - 14 ans	15 - 17 ans	18 - 24 ans	25 - 44 ans	45 - 64 ans	65 ans et plus	Âge indéterminé	Total 2023	Part en %
 ou EDP						1		1	100 %
 ou EDP motorisé								0	0 %
 								0	0 %
								0	0 %
 								0	0 %
Autres usagers								0	0 %
Total 2023	0	0	0	0	0	1	0	1	
Part (en %)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %		100 %

	Janvier (remontées rapides)	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Cumul 2023	Cumul 2022	Différence 2023 /2022	Évolution 2023 /2022	Évolution France 2023 /2022
Accidents	194												194	162	+ 32	+ 19,8 %	+ 2,0 %
Tués	1												1	1	0	0,0 %	- 12,0 %
Blessés	223												223	186	+ 37	+ 19,9 %	-

## Bilan de l'année glissante

	Accidents corporels	Personnes tuées à 30 jours	Blessés
Février 2022 / Janvier 2023	2 558	18	2 851
Février 2021 / Janvier 2022	2 418	29	2 765
Différences 2023 / 2022	+ 140	- 11	+ 86
Évolutions 2023 / 2022	+ 5,8 %	- 37,9 %	+ 3,1 %
Évolutions Île-de-France 2023 / 2022	- 0,2 %	- 8,8 %	- 1,6 %

AVERTISSEMENT : les données présentées dans ce baromètre sont issues du système dit des « remontées rapides ATB » (A pour accidents corporels de la circulation routière, T pour personnes décédées dans les 30 jours suivant l'accident, B pour victimes non décédées) suivi par les forces de police et de gendarmerie. Fournies en début du mois suivant le mois considéré, elles correspondent donc à des estimations provisoires, moins précises que les données définitives qui font l'objet d'un Bulletin d'Analyse d'Accident Corporel renseigné par les forces de l'ordre. Elles sont comparées aux données consolidées de l'année précédente ou de la période pluri-mensuelle équivalente puis elles sont comparées aux données définitives lorsque celles-ci sont disponibles (fin du 1<sup>er</sup> semestre).